



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-140

PUBLIÉ LE 8 MARS 2023

Sommaire

Assistance Publique Hôpitaux de Paris - Centre Université de Paris /

75-2023-03-03-00008 - Arrêté 2023-005 relatif à la répartition des sièges et à la composition du Comité Social d'établissement local du Groupe Hospitalo - Universitaire AP-HP. Centre Université Paris Cité (6 pages)

Page 3

Assistance Publique Hôpitaux de Paris - Centre
Université de Paris

75-2023-03-03-00008

Arrêté 2023-005 relatif à la répartition des sièges
et à la composition du Comité Social
d'établissement local du Groupe Hospitalo -
Universitaire AP-HP. Centre Université Paris Cité

ARRÊTÉ 2023 – 005

relatif à la répartition des sièges et à la composition du Comité Social d'Établissement local du Groupe Hospitalo - Universitaire AP-HP.Centre Université Paris Cité

LE DIRECTEUR DU GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE AP-HP.
CENTRE UNIVERSITE PARIS CITE

- VU le code de la santé publique ;
- VU le code général de la fonction publique
- VU le décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, des établissements sociaux, des établissements médico-sociaux et des groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public ;
- Vu le décret n°2022-858 du 7 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'établissement locaux de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et des Hospices civils de Lyon ;
- VU le procès-verbal relatif aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;
- VU les listes présentées par les organisations syndicales pour le renouvellement des représentants du personnel au comité social d'établissement local à l'occasion des élections professionnelles du 5 au 8 décembre 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La répartition des sièges au sein du comité social d'établissement local du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre Université Paris Cité est fixée comme suit :

15 sièges à pourvoir :

Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs
12 538	2 934	2880	54

Nombre de voix par organisation syndicale :

CFDT	377	voix (13%)
CFTC	88	voix (3%)
FO	360	voix (13%)
SUD-SANTE	900	voix (31%)
UNSA-SANTE	88	voix (3%)
USAP CGT	1067	voix (37%)

Répartition des sièges par organisation syndicale :

USAP CGT	6 sièges
SUD-SANTE	5 sièges
CFDT	2 sièges
FO	2 sièges

ARTICLE 2 :

Ont été élus représentants titulaires et suppléants du personnel au comité social d'établissement local :

Représentants titulaires CFDT :

HENRARD Laurence (NCK)
DESMETTRE Josiane (VAUGIRARD)

Représentants suppléants CFDT :

MARTINEZ PARRA Rodrigo (HTD)
PEDES Pasquale (NCK)

Représentants titulaires FO AP-HP :

JARVIS Ghislaine (VAUGIRARD)
ALIDJRA Idriss (HTD)

Représentants suppléants FO AP-HP :

FRISSON Sébastien (BROCA)
N'DIAYE Micael (CCH)

Représentants titulaires SUD SANTE :

ROINSARD Sabrina (HEGP)
BOQUET Stanislas (CCH)
BISCAY Anne-Marie (NCK)
GHOZLANI Karima (CCL)
RIVIERE Louis (NCK)

Représentants suppléants SUD SANTE :

PASCAL Elodie (NCK)
ALIBAR Benjamin (HEGP)
TUFFERY Daniel (VAUGIRARD)
MONDINE Maria (CCH)
POPULO Wilfried (CCH)

Représentants titulaires USAP-CGT :

VEGA Aglavene (CCH)
POKOUDIBY Marie-Rita (NCK)
BELARBI Fatma (HEGP)
GUENIFFEY Bruno (BROCA)
REMBERT Nicolas (CCH)
TURINES Jacques (CCL)

Représentants suppléants USAP-CGT :

MATUSZCZAK Carole (HTD)
KORCHI Rokaya (NCK)
BARTHE Laetitia (HEGP)
DAHURON Olivier (BROCA)
YAZI Tayakout (CCH)
LEMARCHAND Frédéric (NCK)

ARTICLE 3 :

La répartition des sièges au sein des formations spécialisées locales du GHU AP-HP. Centre-Université Paris Cité est fixée comme suit :

Pour Necker, Cochin et l'HEGP :

- 9 sièges pour les représentants des personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes désignés par les organisations syndicales.
- 2 sièges pour les représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes désignés en son sein par la commission médicale d'établissement.

Pour Broca et Coirentin Celton:

- 6 sièges pour les représentants des personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes désignés par les organisations syndicales.
- 1 siège pour les représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes désignés en son sein par la commission médicale d'établissement.

Pour Hôtel Dieu et Vaugirard :

- 4 sièges pour les représentants des personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes désignés par les organisations syndicales.
- 1 siège pour les représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes désignés en son sein par la commission médicale d'établissement.

ARTICLE 4 :

Ont été élus représentants titulaires et suppléants du personnel aux formations spécialisées locale, non médecins, non pharmaciens et non odontologistes :

Pour la formation Spécialisée de Necker :

Représentants titulaires CFDT :
HENRARD Laurence (NCK)

Représentants suppléants CFDT :
PEDES Pasquale (NCK)

Représentants titulaires FO AP-HP :
ALIDJRA Idriss (HTD)

Représentants suppléants FO AP-HP :
GREMMO Stephan (NCK)

Représentants titulaires SUD SANTE :
RIVIERE Louis (NCK)
PASCAL Elodie (NCK)
BISCAY Anne-Marie (NCK)

Représentants suppléants SUD SANTE :
LEBEAU Catherine (NCK)
LAVERNHE Carole (NCK)
PALOMARES Sandrine (NCK)

Représentants titulaires USAP-CGT :
POKOUDIBY Marie-Rita (NCK)
KORCHI Rokaya (NCK)
LEMARCHAND Frédéric (NCK)
GUENIFFEY Bruno (BROCA)

Représentants suppléants USAP-CGT :
LEKCHINI Félix (NCK)
CHALCOL Cynthia (NCK)
GENDRE Alexandra (NCK)
BERNARI Marie-Aimée (NCK)

Pour la formation Spécialisée de Cochin:

Représentants titulaires CFDT :
MARTINEZ PARRA Rodrigo (HTD)

Représentants suppléants CFDT :
FOLIKOUE DUSSI Marie (CCH)

Représentants titulaires FO AP-HP :
N'DIAYE Micael (CCH)

Représentants suppléants FO AP-HP :
DAMOUR Karine Laure (CCH)

Représentants titulaires SUD SANTE :
POPULO Wilfried (CCH)
BOQUET Stanislas (CCH)
MONDINE Maria (CCH)

Représentants suppléants SUD SANTE :
TRAVERT Thierry (CCH)
DIABIRA Dianeba (CCH)
BIDEAU Vanessa (CCH)

Représentants titulaires USAP-CGT :
VEGA Aglavene (CCH)
REMBERT Nicolas (CCH)
LEMARCHAND Frédéric (NCK)
YAZI Tayakout (CCH)

Représentants suppléants USAP-CGT :
GENEST Caroline (CCH)
RAFAI Dalila (CCH)
KANOUTE Dialifily (CCH)
PIERRE LOUIS Cédric (CCH)

Pour la formation Spécialisée de l'HEGP:

Représentants titulaires CFDT :
DESMETTRE Josiane (VAUGIRARD)

Représentants suppléants CFDT :
TIRSI Habiba (HEGP)

Représentants titulaires FO AP-HP :
N'DIAYE Micael (CCH)

Représentants suppléants FO AP-HP
ASSANI Rahamatillah (HEGP)

Représentants titulaires SUD SANTE :
ROINSARD Sabrina (HEGP)
ALIBAR Benjamin (HEGP)
POPULO Wilfried (CCH)

Représentants suppléants SUD SANTE :
VERGNE Laurence (HEGP)
HABAS Naima (HEGP)
CORBIN Nadège (HEGP)

Représentants titulaires USAP-CGT :
BARTHE Laetitia (HEGP)
BELARBI Fatma (HEGP)
VEGA Aglavene (CCH)
TURINES Jacques (CCL)

Représentants suppléants USAP-CGT :
GODFROY Anna (HEGP)
DOUCOURE Hatoumata (HEGP)
BARRET Ingrid (HEGP)
HERNOUX Solange (HEGP)

Pour la formation Spécialisée de Broca :

Représentants titulaires CFDT :
MARTINEZ PARRA Rodrigo (HTD)

Représentants suppléants CFDT :

Représentants titulaires FO AP-HP :
FRISSON Sébastien (BROCA)

Représentants suppléants FO AP-HP
VOLTIGEUR Laure (BROCA)

Représentants titulaires SUD SANTE :
GHOZLANI Karima (CCL)
BOQUET Stanislas (CCH)

Représentants suppléants SUD SANTE :
SETZE Manuel (BROCA)

Représentants titulaires USAP-CGT :
GUENIFFEY Bruno (BROCA)
DAHURON Olivier (BROCA)

Représentants suppléants USAP-CGT :
FERRANDES Herminia (BROCA)
VIRGINIUS Danièle (BROCA)

Pour la formation Spécialisée de Corentin Celton:

Représentants titulaires CFDT :
DESMETTRE Josiane (VAUGIRARD)

Représentants suppléants CFDT :
BAKAYOKO Corinne (CCL)

Représentants titulaires FO AP-HP :
JARVIS Ghislaine (VAUGIRARD)

Représentants suppléants FO AP-HP
BOLOSIER Thierry (CCL)

Représentants titulaires SUD SANTE :
GHOZLANI Karima (CCL)
TUFFERY Daniel (VAUGIRARD)

Représentants suppléants SUD SANTE :
PEFOURQUE Jérôme (CCL)
NOURRI Manon (CCL)

Représentants titulaires USAP-CGT :
TURINES Jacques (CCL)
BELARBI Fatma (HEGP)

Représentants suppléants USAP-CGT :
VALMY Carole (CCL)

Pour la formation Spécialisée de l'Hôtel Dieu:

Représentants titulaires SUD SANTE :
MONDINE Maria (CCH)
RIVIERE Louis (NCK)

Représentants suppléants SUD SANTE :

Représentants titulaires USAP-CGT :
MATUSZCZAK Carole (HTD)
REMBERT Nicolas (CCH)

Représentants suppléants USAP-CGT :
FREMIOT David (HTD)

Pour la formation Spécialisée de Vaugirard:

Représentants titulaires SUD SANTE :
GHOZLANI Karima (CCL)
TUFFERY Daniel (VAUGIRARD)

Représentants suppléants SUD SANTE :
VILAIN Cindy (VAUGIRARD)
NOYER Dominique (VAUGIRARD)

Représentants titulaires USAP-CGT :
BARTHE Laetitia (HEGP)
BELARBI Fatma (HEGP)

Représentants suppléants USAP-CGT :
PASQUALINI Aicha (VAUGIRARD)

ARTICLE 5 :

Ont été désigné en son sein par la commission médicale d'établissement en qualité de représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes aux formations spécialisées locales des sites du GHU AP-HP. Centre-Université Paris Cité :

Pour la formation Spécialisée de Necker :

Représentant titulaire :

Représentants suppléants :

KADLUB Natacha

Pour la formation Spécialisée de Cochin:

Représentants titulaires :
CHOUCHANA Laurent
LEFEVRE Hervé

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de l'HEGP:

Représentants titulaires :
GISSELBRECHT Mathilde
PODGLAJEN Isabelle

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de Broca :

Représentants titulaires :
JAILANY Hariniaina
DIOP Aminata

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de Corentin Celton:

Représentant titulaire :
Jean VIDAL

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de l'Hôtel Dieu:

Représentant titulaire :
BATTEUX Frederic
BLACHER Jacques

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de Vaugirard:

Représentant titulaire : Représentants suppléants

Le Directeur général et la Directrice des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Centre Université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Annule et remplace l'arrêté 2023 - 001

Fait à Paris, le 03 mars 2023



Didier FRANDJI
Directeur du GHU AP-HP. Centre-Université Paris Cité